

AU CONSEIL D'ETAT  
DU CANTON DU VALAIS  
Palais du Gouvernement

1950 – SION

Sion, le 22 mars 2011

## **Axes prioritaires de la FMEP / Projet de budget 2012 de l'Etat du Valais**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

En date du 26 septembre 2009, l'assemblée des délégué-e-s de la FMEP avait adopté définitivement son programme de plan quadriennal 2010-2013, document qui vous avait été transmis préalablement, ceci en annexe à notre courrier du 22 mars 2010.

Dans la perspective du projet de budget 2012 de l'Etat, la Fédération vous adresse ses axes prioritaires adoptés en termes préalables dans le cadre du programme de plan quadriennal susmentionné. Ceux-ci devront encore être présentés à l'Assemblée des délégué-e-s du 1er octobre 2011 pour approbation définitive.

Le Comité fédératif souhaite aussi par la présente transmettre au Gouvernement ses revendications en matière de politique salariale, à savoir:

- la pleine compensation du renchérissement ;
- la revalorisation salariale : augmentation réelle des salaires de 1% ;
- l'application du coefficient de progression salariale de 1.2 ;  
(augmentations individuelles liées à la prestation et parts d'expérience).

Dans un cadre plus général, et comme l'a déjà relevé le Conseil d'Etat, cette politique du personnel constituerait un signal approprié dans le contexte financier actuel sur le plan international, ceci en tant que mesure de lutte contre un risque toujours possible de récession. De manière encore plus large, l'effet pilote auprès des entreprises du secteur privé de ce type de politique salariale et de relance, n'est pas non plus à négliger.



S'agissant du dossier en cours de changement de système de primauté prévu pour 2012, la FMEP considère cette question délicate comme l'une de ses premières priorités, ceci tant dans le plan quadriennal que dans les axes prioritaires. A ce sujet, la Fédération demande que soient poursuivies à l'avenir une authentique consultation paritaire et une saine collaboration au sujet de la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat.

Concrètement, il s'agit de veiller au maintien des objectifs, respectivement du niveau des prestations, ceci en procédant notamment à la détermination du plan de prestations avec l'implication étroite du partenaire social et en vérifiant à intervalles réguliers l'atteinte ou non des objectifs initialement fixés.

Pour terminer, la Fédération voudrait encore sensibiliser le Gouvernement à la revendication qui a fait l'objet d'une résolution de ses délégué-e-s lors de leur assemblée de 2009, à savoir qu'il soit apporté une solution concernant la suppression des effets à long terme des paliers d'attente.

Confiante dans l'attention que le Conseil d'Etat voudra bien porter à la présente, la FMEP vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ses plus respectueuses salutations.

**FEDERATION DES MAGISTRATS, DES ENSEIGNANTS  
ET DU PERSONNEL DE L'ETAT DU VALAIS**

Marylène Volpi Fournier  
Présidente

Michel Perruchoud  
Secrétaire général

**Annexes :**

- plan quadriennal 2010-2013
- axes prioritaires

*Copie à tous les Membres du Gouvernement*